

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Vu la résolution européenne n° 499 appelant à un renforcement des politiques européennes en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, particulièrement en Méditerranée, adoptée par l'Assemblée nationale le 28 mars 2015 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.